



(19)

Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 878 438 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
18.11.1998 Bulletin 1998/47

(51) Int. Cl.⁶: **B66F 7/28**

(21) Numéro de dépôt: 98401165.0

(22) Date de dépôt: 15.05.1998

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(30) Priorité: 15.05.1997 FR 9705997

(71) Demandeur: **Société Fogautolube**
58440 Myennes (FR)

(72) Inventeur: Drouet, Jean-Yves
58200 Cosne-Cours-sur-Loire (FR)

(74) Mandataire: Faber, Jean-Paul
CABINET FABER
35, rue de Berne
75008 Paris (FR)

(54) **Perfectionnements aux chemins de roulement de ponts éléveurs à prise sous coque.**

(57) Perfectionnements aux chemins de roulement de ponts élévateurs à prise sous coque comportant, à chacune de leurs extrémités, un volet (2) monté basculant sur un axe (3) de ladite extrémité s'étendant perpendiculairement à l'axe longitudinal du chemin de roulement, des moyens étant insérés entre le volet et ledit chemin de roulement afin que ledit volet puisse, d'une part, basculer librement et, d'autre part, être calé dans une position angulaire dans laquelle il s'étend dans le prolongement dudit chemin de roulement, perfectionnements caractérisés en ce que lesdits moyens comprennent une contrefiche (8) articulée par une extrémité sur ladite extrémité du chemin de roulement (1) et dont l'autre extrémité est susceptible de coopérer, d'une part, avec un guide (12) disposé sous le volet (2) pour permettre le libre basculement du volet et, d'autre part, avec un organe de retenue (14) de manière à maintenir le volet (2) dans le prolongement du chemin de roulement (1).

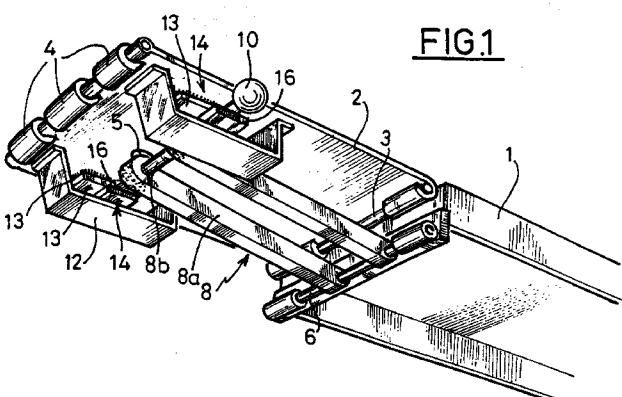


FIG.1

Description

La présente invention se rapporte à des perfectionnements aux chemins de roulement de ponts élévateurs à prise sous coque.

L'invention vise des ponts élévateurs comprenant deux chemins de roulement permettant de guider un véhicule à soulever, ces chemins de roulement étant plus courts que l'empattement des véhicules en général, de manière que lesdits chemins de roulement constituent des plateaux destinés à coopérer avec la coque du véhicule pour soulever celui-ci.

Généralement, les chemins de roulement comportent, à chacune des extrémités, un volet articulé dont l'extrémité libre est destinée, lorsque le pont est abaissé, à reposer sur le sol de manière à former une rampe d'accès pour le véhicule. On a imaginé de prévoir des moyens pour bloquer les volets en position horizontale dans le prolongement des chemins de roulement, de manière, pour certains véhicules dont l'empattement est plus important, à augmenter la longueur de ceux-ci ; toutefois, les moyens prévus sont complexes, chers et d'une utilisation peu pratique.

L'un des buts de l'invention est de réaliser un système de blocage des volets en position horizontale, simple, efficace et qui offre une grande sécurité.

Les perfectionnements, selon l'invention, visent des chemins de roulement de ponts élévateurs dans lesquels lesdits chemins de roulement comportent, à chacune de leurs extrémités, un volet monté basculant sur un axe de ladite extrémité s'étendant perpendiculairement à l'axe longitudinal du chemin de roulement, des moyens étant insérés entre le volet et ledit chemin de roulement, afin que ledit volet puisse, d'une part, basculer librement et, d'autre part, être calé dans une position angulaire dans laquelle il s'étend dans le prolongement dudit chemin de roulement, lesdits perfectionnements étant caractérisés en ce que lesdits moyens comprennent une contrefiche articulée par une extrémité sur ladite extrémité du chemin de roulement et dont l'autre extrémité est susceptible de coopérer, d'une part, avec un guide disposé sous le volet pour permettre le libre basculement du volet et, d'autre part, avec un organe de retenue de manière à maintenir le volet dans le prolongement du chemin de roulement.

Grâce à cette disposition, on réalise un dispositif simple, pratique et peu onéreux.

Suivant un détail constructif, la contrefiche est constituée de deux biellettes dont une extrémité est articulée sur l'extrémité du chemin de roulement, tandis que l'autre extrémité est solidaire d'une traverse destinée à coopérer sélectivement avec le guide et l'organe de retenue.

Afin de faciliter la manœuvre du dispositif pour placer le volet dans la position horizontale, la traverse est solidaire, à une extrémité, d'une poignée. Ainsi, le volet peut être manœuvré d'une seule main, ce qui est très pratique pour le mécanicien.

Suivant une caractéristique constructive, l'organe de retenue est constitué par une plaque soudée sous la face inférieure du volet et sur laquelle est soudée une barrette s'étendant en direction du chemin de roulement.

Enfin, le volet comporte, au moins, un trou situé au droit de l'organe de retenue.

Grâce à cette disposition, on peut vérifier visuellement que la contrefiche est bien engagée, par son extrémité correspondante, dans l'organe de retenue.

L'invention va maintenant être décrite avec plus de détails en se référant à un mode de réalisation particulier donné à titre d'exemple seulement et représenté aux dessins annexés, dans lesquels :

Figure 1 est une vue en perspective d'une extrémité d'un chemin de roulement d'un pont élévateur pourvu d'un volet.

Figure 2 est une vue également en perspective montrant le volet en position inclinée.

Figures 3, 4 et 5 sont des vues schématiques montrant le fonctionnement.

La référence 1 désigne un chemin de roulement d'un pont élévateur, ce chemin comportant, à l'une ou à ses deux extrémités, un volet 2 articulé sur un axe 3 de ladite extrémité du chemin 1. L'axe 3 s'étend perpendiculairement à l'axe longitudinal du chemin de roulement.

Sur son bord libre, le volet 2 est pourvu de galets 4 et il est, en un point intermédiaire de sa longueur, percé de trous 5.

Sur un axe 6 de l'extrémité du chemin de roulement 1 sont articulées les extrémités d'une contrefiche 8 constituée de deux biellettes 8a dont les extrémités libres sont solidaires d'une traverse 8b dont une extrémité est solidaire d'une poignée de manœuvre 10.

La traverse 8b est montée coulissante dans deux guides 12 fixés sous le volet 2 au voisinage des petits côtés dudit volet.

A l'intérieur de chaque guide 12 sont fixés, sous le volet 2, deux organes de retenue 14 de la contrefiche 8 et formés, chacun, d'une plaque 13 soudée sous ledit volet et sur laquelle est soudée une barrette 16 débordant la plaque 13 en direction du chemin de roulement 1.

Les trous 5 sont situés au droit des organes de retenue 14 afin, qu'à travers ceux-ci, on puisse visualiser que la traverse 8b coopère avec les organes de retenue 14.

Le fonctionnement est le suivant :

Le volet 2 étant en position horizontale (voir figure 3), si on veut commander son basculement, il suffit de soulever le volet dans le sens de la flèche f (voir figure 4) afin de dégager la traverse 8b de l'organe de retenue 14, celle-ci étant maintenue par les guides 12 de sorte

que le volet 2 peut basculer vers le bas (voir figure 5).

Si, au contraire, le volet étant en position inclinée (voir figure 5) et qu'on veut le placer dans le prolongement du chemin de roulement 1, il suffit de saisir la poignée 10 et de faire basculer celle-ci pour amener le volet dans la position de la figure 4 afin que la traverse 8b puisse venir coopérer avec les organes 14.

Les différentes manœuvres peuvent être effectuées simplement et à l'aide d'une seule main par l'utilisateur.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée au mode de réalisation qui vient d'être décrit et représenté. On pourra y apporter de nombreuses modifications de détail sans sortir pour cela du cadre de l'invention.

5

dée sous la face inférieure du volet (2) et sur laquelle est soudée une barrette (16) débordant ladite plaque en direction du chemin de roulement (1).

10

5. Perfectionnements aux chemins de roulement de ponts élévateurs à prise sous coque, selon la revendication 1, caractérisés en ce que le volet comporte, au moins, un trou (5) situé au droit de l'organe de retenue (14).

15

Revendications

1. Perfectionnements aux chemins de roulement de ponts élévateurs à prise sous coque, dans lesquels lesdits chemins de roulement (1) comportent, à chacune de leurs extrémités, un volet (2) monté basculant sur un axe (3) de ladite extrémité s'étendant perpendiculairement à l'axe longitudinal du chemin de roulement, des moyens étant insérés entre le volet et ledit chemin de roulement afin que ledit volet puisse, d'une part, basculer librement et, d'autre part, être calé dans une position angulaire dans laquelle il s'étend dans le prolongement dudit chemin de roulement, perfectionnements caractérisés en ce que lesdits moyens comprennent une contrefiche (8) articulée par une extrémité sur ladite extrémité du chemin de roulement (1) et dont l'autre extrémité est susceptible de coopérer, d'une part, avec un guide (12) disposé sous le volet (2) pour permettre le libre basculement du volet et, d'autre part, avec un organe de retenue (14) de manière à maintenir le volet (2) dans le prolongement du chemin de roulement (1).

20

2. Perfectionnements aux chemins de roulement de ponts élévateurs à prise sous coque, selon la revendication 1, caractérisés en ce que la contrefiche (8) comprend deux bielles (8a) articulées sur l'extrémité du chemin de roulement et dont les extrémités libres sont solidaires d'une traverse (8b) destinée à coopérer sélectivement avec le guide et l'organe de retenue (14).

25

3. Perfectionnements aux chemins de roulement de ponts élévateurs à prise sous coque, selon les revendications 1 et 2, caractérisés en ce que la traverse (8b) est solidaire, à une extrémité, d'une poignée (10).

30

4. Perfectionnements aux chemins de roulement de ponts élévateurs à prise sous coque, selon la revendication 1, caractérisés en ce que l'organe de retenue (14) est constitué d'une plaque (13) sou-

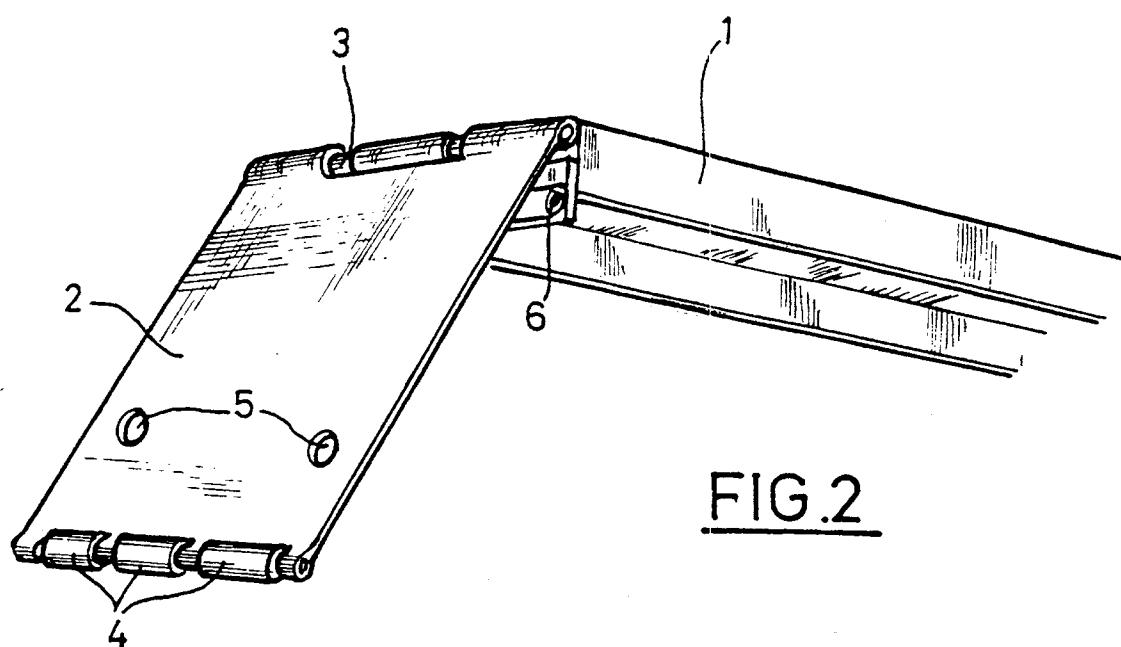
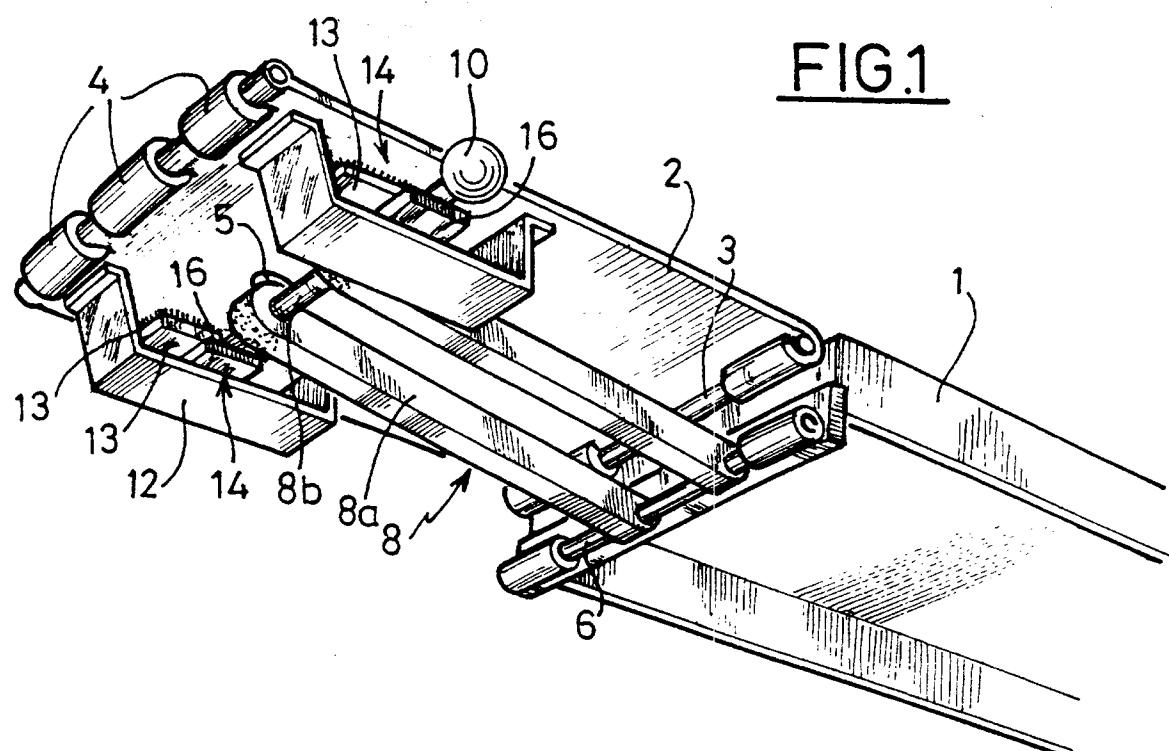
35

40

45

50

55



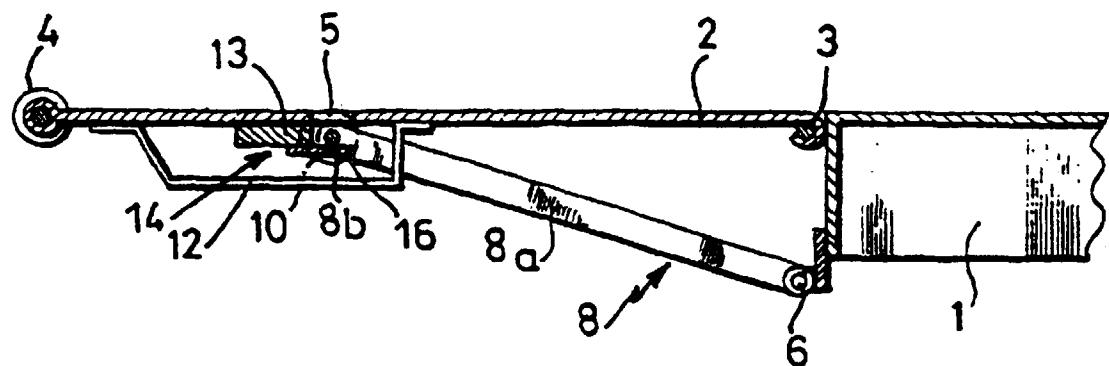


FIG.3

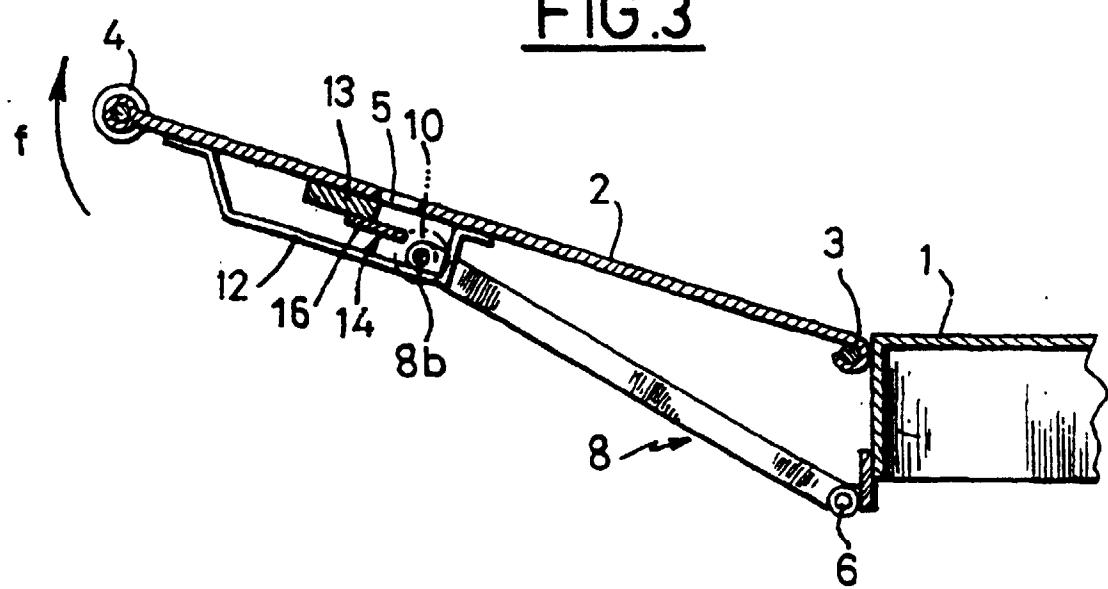


FIG.4

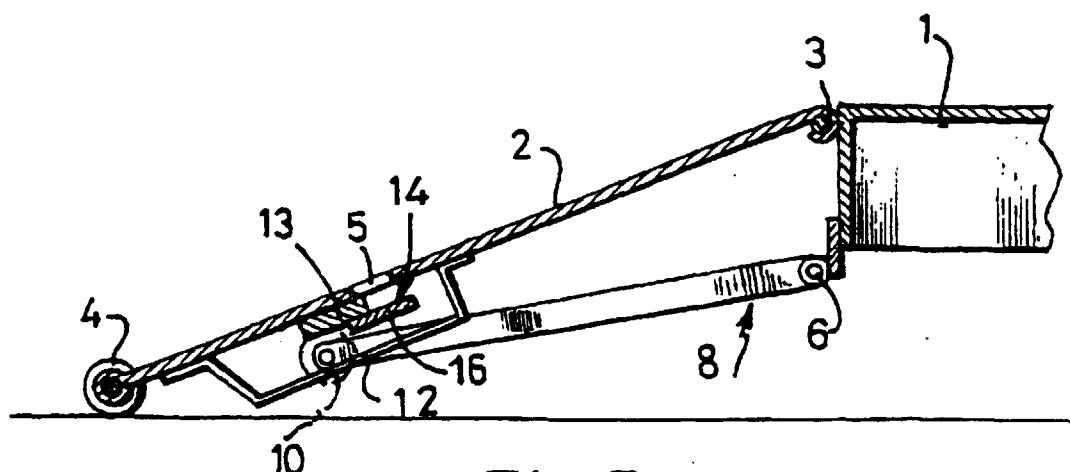


FIG.5



Office européen des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS					
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)		
Y	DE 35 29 069 A (HANS HOUGAARD MASKINFABRIK A S) 6 mars 1986 * page 1, ligne 1-23; figures 1-5 * ---	1,2	B66F7/28		
Y	US 3 935 823 A (ENGLAND WILLIAM G) 3 février 1976 * le document en entier * ---	1,2			
A	US 1 955 586 A (HOTT) 17 avril 1934 ---				
A	FR 1 286 555 A (THE JOYCE-CRIDLAND COMP.) 23 juillet 1962 ---				
A	FR 2 443 420 A (ROSSATO ERIDE) 4 juillet 1980 ---				
A	US 2 740 680 A (HAMILTON) 3 avril 1956 -----				
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)		
			B66F		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications					
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur			
LA HAYE	24 août 1998	Van den Berghe, E			
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES					
X : particulièrement pertinent à lui seul	T : théorie ou principe à la base de l'invention				
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie	E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date				
A : arrière-plan technologique	D : cité dans la demande				
O : divulgation non-écrite	L : cité pour d'autres raisons				
P : document intercalaire	& : membre de la même famille, document correspondant				